



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

téléphone

Question écrite n° 81346

## Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur le fait que la commune de Villers-sur-Nied est *de facto* en zone blanche du téléphone portable. Il en résulte un préjudice important pour les habitants. Elle lui demande donc si la commune est répertoriée comme zone blanche en tant que telle. Si oui, elle souhaite connaître selon quelles modalités une solution sera trouvée. Dans le cas contraire, elle lui demande si, en concertation avec la municipalité, il serait possible d'effectuer des mesures spécifiques afin de constater qu'effectivement la commune aurait dû être répertoriée comme zone blanche.

## Texte de la réponse

Au vu des informations accessibles au secrétariat d'État à la prospective et au développement de l'économie numérique la commune de Villers-sur-Nied semble couverte (au moins en centre-bourg) en services 2G par 2 opérateurs sur 3, et se trouve donc en zone grise. La municipalité pourrait se rapprocher des opérateurs concernés dans un premier temps si les dysfonctionnements persistaient. La carte des zones blanches résiduelles qui seront couvertes d'ici 2011 est disponible sur le site du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/spipwwwmedad/pdf/22.07.08\\_-\\_CP\\_Reunion\\_operateurs\\_-\\_annexe\\_carte\\_cle22e41e.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/spipwwwmedad/pdf/22.07.08_-_CP_Reunion_operateurs_-_annexe_carte_cle22e41e.pdf).

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81346

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** Prospective et économie numérique

**Ministère attributaire :** Prospective et économie numérique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juin 2010, page 6542

**Réponse publiée le :** 23 novembre 2010, page 12977